

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 7 AOÛT 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est absent : Monsieur le conseiller, Jean-Maurice Fortin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-08-262

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

- 2.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2017;
- 2.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2017;

3. Pétitions

- 3.1 Demande des propriétaires ayant un droit de plage au lac d’Argent d’être autorisés à stationner en face de la plage sur le chemin du Lac d’Argent;

4. Correspondances

- 4.1 Règlement 21-16 de la MRC modifiant le schéma d’aménagement révisé visant à intégrer un plan de gestion de la zone inondable de la rivière Massawippi pour le Village de North Hatley;
- 4.2 Invitation de la municipalité de Bolton-Est au 150^e anniversaire de la construction de l’hôtel de ville;
- 4.3 Lettre de R.I.G.M.R.B.M – Projet de valorisation des matières organiques;
- 4.4 Lettre du Ministère de la Famille – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;
- 4.5 Appel à la solidarité municipale – Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche;
- 4.6 Extrait de la résolution 211-2017 de la ville de Magog concernant l’avis de non-renouvellement à l’entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d’urgence (9-1-1) avec la Ville de Lévis;

5. Administration générale

- 5.1 Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec;
 - 5.2 Acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de Maire;
- 6. Administration financière**
- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2017;
 - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2017;
 - 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2017;
- 7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**
- 7.1 Autorisation de dépenses pour *Eastman en couleur*;
 - 7.2 Autorisation de dépenses pour la fête du 15^e anniversaire des Correspondances d'Eastman;
 - 7.3 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog;
 - 7.4 Mandat pour inspection et recommandation de travaux et de réfection d'infrastructures (ponts et passerelles) dans les sentiers municipaux du Vertendre;
 - 7.5 Mandat pour plans et devis pour la construction d'un trottoir de bois au parc Missisquoi Nord;
- 8. Sécurité publique**
- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Mandat pour le fauchage des fossés des chemins municipaux;
- 10. Hygiène du milieu et environnement**
- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois d'avril 2017;
 - 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois d'avril 2017;
 - 10.3 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 13 juillet 2017;
 - 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2017;
 - 10.5 Achat d'un détecteur de métal;
 - 10.6 Nomination de Monsieur Richard Carter, membre de l'APELOR, comme membre du CCE;
- 11. Aménagement et urbanisme**
- 11.1 Journée de formation organisée conjointement par l'Association québécoise d'urbanisme et la ville de Nicolet;
 - 11.2 Appui de la Municipalité à une demande auprès de la CPTAQ;
- 12. Demandes de dérogation mineure**
- 13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**
- 13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 7,3 mètres par 8,5 mètres et 2 étages, sur la rue des Cervidés, lot 3 482 517, zone RT-2;
 - 13.2 Demande pour la construction d'un hangar de 3,6 mètres par 7,3 mètres au 28 rue de l'Entente, lot 2 237 344, zone V-15;
 - 13.3 Demande pour la construction d'une remise de 3,6 mètres par 2,4 mètres au 25 rue de Villebois, lot 5 515 577, zone V-21;
 - 13.4 Demande pour le changement du revêtement du toit au 15 chemin du Hibou, lot 2 235 840, zone R-10, lac Stukely;
 - 13.5 Demande pour un agrandissement de 6,7 mètres par 9,9 mètres pour ajout d'aires de séjour au 90 chemin Monbel, lot 2 235 900, zone RUR-5, lac Stukely;
 - 13.6 Demande pour l'agrandissement d'une remise pour la modifier en bâtiment accessoire de 8,5 mètres par 4,27 mètres au 23 rue de l'Entente, lot 2 237 348, zone V-15 montage;

13.7 Demande pour la construction d'une résidence de 10,96 mètres par 7,92 mètres sur le chemin Bellevue, lot 4 380 307, zone V-2 corridor.

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2017;

15. Avis de motion

16. Règlements

16.1 Adoption du 2^e projet de règlement adoptant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 2017-05;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2017;

RÉSOLUTION 2017-08-263

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2017;

RÉSOLUTION 2017-08-264

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Demande des propriétaires ayant un droit de plage au lac d'Argent d'être autorisés à stationner en face de la plage sur le chemin du Lac d'Argent;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

- 4.1 Règlement 21-16 de la MRC modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à intégrer un plan de gestion de la zone inondable de la rivière Massawippi pour le Village de North Hatley;**

Le conseil prend acte.

- 4.2 Invitation de la municipalité de Bolton-Est au 150^e anniversaire de la construction de l'hôtel de ville;**

Le conseil prend acte.

- 4.3 Lettre de R.I.G.M.R.B.M – Projet de valorisation des matières organiques;**

Le conseil prend acte.

- 4.4 Lettre du Ministère de la Famille – Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;**

Le conseil prend acte.

- 4.5 Appel à la solidarité municipale – Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche;**

Le conseil prend acte.

- 4.6 Extrait de la résolution 211-2017 de la ville de Magog concernant l'avis de non-renouvellement à l'entente intermunicipale relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) avec la Ville de Lévis;**

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1 Reconnaissance d'organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec;**

RÉSOLUTION 2017-08-265

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

ATTENDU QU'un organisme demande à être reconnu par le conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité reconnaisse *l'Association des propriétaires du Domaine Monbel* aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de Maire;

RÉSOLUTION 2017-08-266

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'un ordinateur portable pour le poste de Maire, pour un montant de 659,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2017;

RÉSOLUTION 2017-08-267

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2017 au montant de 397 644,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2017;

RÉSOLUTION 2017-08-268

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 juillet 2017 et ce, pour un montant de 152 934,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2017;

RÉSOLUTION 2017-08-269

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 3 juillet 2017, et ce, pour un montant de 71 516,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation de dépenses pour *Eastman en couleur*;

RÉSOLUTION 2017-08-270

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise les dépenses pour Eastman en couleur pour un montant maximal de 6 000 \$, tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation de dépenses pour la fête du 15^e anniversaire des Correspondances d'Eastman;

RÉSOLUTION 2017-08-271

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un montant maximal de 5 000 \$, pour la fête du 15^e anniversaire des Correspondances d'Eastman qui se tiendra le mercredi 30 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog;

RÉSOLUTION 2017-08-272

ATTENDU les résolutions 2015-02-63 et 2016-06-214 relativement à la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Magog;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le remboursement de 331,20 \$ à un résident de la municipalité, représentant 60% de la surtaxe pour deux inscriptions à l'activité « baseball » pour la saison 2017 offerte par la Ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Mandat pour inspection et recommandation de travaux et de réfection d'infrastructures (ponts et passerelles) dans les sentiers municipaux du Vertendre;

RÉSOLUTION 2017-08-273

ATTENDU la soumission de For-Éco sylviculture datée du 18 juillet 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un budget maximal de 600 \$ plus les taxes applicables pour l'inspection d'au moins 16 structures (ponts et passerelles) et l'analyse de leur durabilité ainsi qu'un budget maximal de 1 200 \$ plus les taxes applicables pour la formulation de recommandations détaillées pour le remplacement, la réparation et/ou

l'entretien de chaque structure dans les sentiers municipaux du Vertendre auprès de la compagnie For-Éco sylviculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Mandat pour plans et devis pour la construction d'un trottoir de bois au parc Missisquoi Nord;

RÉSOLUTION 2017-08-274

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité accepte l'offre de service de For-Éco sylviculture pour la préparation de plans et devis pour la construction d'un trottoir de bois au parc Missisquoi Nord, en remplacement de l'actuel trottoir, au montant de 1 450,00 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE suite à la réception des plans et devis que la municipalité procède à un appel d'offres pour la construction du trottoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Mandat pour le fauchage des fossés des chemins municipaux;

RÉSOLUTION 2017-08-275

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate *Déneigement Bolton Valley* à procéder au fauchage des fossés des chemins municipaux, au taux horaire de 95 \$ / l'heure, pour un montant maximal de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois d'avril 2017;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois d'avril 2017;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

10.3 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 13 juillet 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 13 juillet 2017.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2017;

Le conseil prend acte.

10.5 Achat d'un détecteur de métal;

RÉSOLUTION 2017-08-276

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise l'achat d'un détecteur de métal Schonstedt modèle GA-52CX, pour le service d'aqueduc, chez Abtech Services Polytechniques inc, au montant de 870,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Nomination de Monsieur Richard Carter, membre de l'APELOR, comme membre du CCE;

RÉSOLUTION 2017-08-277

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité nomme M. Richard Carter à titre de représentant de l'APELOR au Comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Journée de formation organisée conjointement par l'Association québécoise d'urbanisme et la ville de Nicolet;

RÉSOLUTION 2017-08-278

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un maximum de trois (3) inscriptions à la journée de formation organisée conjointement par l'Association québécoise d'urbanisme et la ville de Nicolet qui aura pour thème « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire : nos CCU sont-ils à jour? » et qui se tiendra le 30 septembre prochain au Centre de congrès – Hôtel Montfort Nicolet, au montant de 270,19 \$ par inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Appui de la Municipalité à une demande auprès de la CPTAQ;

RÉSOLUTION 2017-08-279

ATTENDU la résolution 2016-08-276 du 1^{er} août 2016 appuyant une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) déposée par la compagnie 9313-0052 Québec inc.;

ATTENDU QU'aux termes de son examen, la MRC de Memphrémagog a refusé de souscrire à cette demande d'exclusion mais en lieu et place, a recommandé de reconfigurer la zone agro-forestière F-3 afin de cadastrer un terrain d'environ 25 acres qui demeurerait agro-forestier aux termes de cette reconfiguration, ce qui pourrait permettre d'exclure ainsi le lot 2 457 265 de cette zone ainsi reconfigurée;

ATTENDU QUE la municipalité souscrit à cette recommandation et de ce fait appuie une demande d'exclusion révisée visant à exclure le lot 2 457 265 de la zone agro-forestière F-3 compte tenu d'une zone F-3 reconfigurée;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité supporte le nouveau plan présenté;

QUE la municipalité appuie la demande de reconfiguration de la zone agro-forestière F-3 auprès de la CPTAQ formulée par la compagnie 9313-0052 Québec inc. visant à exclure de cette zone le lot 2 457 265;

QUE le conseil invite la MRC Memphrémagog à procéder à l'examen de cette demande révisée dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 7,3 mètres par 8,5 mètres et 2 étages, sur la rue des Cervidés, lot 3 482 517, zone RT-2;

RÉSOLUTION 2017-08-280

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 11 juillet 2017 (rés. 2017-51);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA dans la mesure où est confirmée que la façade de cette construction envisagée, donnant sur la rue des Cervidés, présente une fenestration minimale de 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13.2 Demande pour la construction d'un hangar de 3,6 mètres par 7,3 mètres au 28 rue de l'Entente, lot 2 237 344, zone V-15;**
- 13.3 Demande pour la construction d'une remise de 3,6 mètres par 2,4 mètres au 25 rue de Villebois, lot 5 515 577, zone V-21;**
- 13.4 Demande pour le changement du revêtement du toit au 15 chemin du Hibou, lot 2 235 840, zone R-10, lac Stukely;**
- 13.5 Demande pour un agrandissement de 6,7 mètres par 9,9 mètres pour ajout d'aires de séjour au 90 chemin Monbel, lot 2 235 900, zone RUR-5, lac Stukely;**
- 13.6 Demande pour l'agrandissement d'une remise pour la modifier en bâtiment accessoire de 8,5 mètres par 4,27 mètres au 23 rue de l'Entente, lot 2 237 348, zone V-15 montage;**
- 13.7 Demande pour la construction d'une résidence de 10,96 mètres par 7,92 mètres sur le chemin Bellevue, lot 4 380 307, zone V-2 corridor.**

RÉSOLUTION 2017-08-281

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 18 juillet 2017 (rés. 2017-56 et 2017-57);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2017;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du 2^e projet de règlement adoptant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 2017-05;

RÉSOLUTION 2017-08-282

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le 2^e projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux usages conditionnels » n° 2017-05 de la municipalité d'Eastman » soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

14 personnes sont présentes dans la salle.

Une citoyenne demande que la municipalité enlève les poteaux au milieu du chemin du Lac-d'Argent, car elle trouve cela dangereux. Plusieurs commentaires de citoyens sur ce sujet. Questions et commentaires sur la berce du Caucase et sur le phragmite.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-08-283

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».